

le 17 Mars 1999

Le dix sept mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Richard JOSEPH, Maire.

Étaient présents : M. R. JOSEPH - Mme H. DESRIVES - M<sup>l</sup> F. ALLARY - M. H. PHELIPPEAU  
M. H. ROSSIGNOL - M. R. BORDERON - M. J. BATY - M. H. MARTIN - M<sup>l</sup> CREPINSEK  
présidé par M<sup>l</sup> DESRIVES

Absent M. BOURREAU S

Monsieur Francis ALLARY a été élu secrétaire.

Assistait à la séance M. Pichault duc, Trésorier.

M. le Trésorier donne lecture du Compte Administratif de l'année 1998 de Monsieur Joseph R.

Section Fonctionnement	Recettes	337.564,48
	Dépenses	<u>294.676,08</u>
	+	42.888,40

Section Investissement	Recettes	296.327,77
	Dépenses	<u>94.993,42</u>
	+	201.334,35

solde excédent global  
1998 = 244.228,75

Sur la présidence de l'ancien Japhin Michel, le compte administratif 1998 est accepté à l'unanimité.  
Le Comul décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

**DÉLIBÉRATION (1) COMBIERS**

DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU COMITÉ  
 DU CONSEIL

SÉANCE DU 11/03/1999  
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 1998

(1) Le Conseil Municipal  (1) Le Comité Syndical  (1) Le Conseil

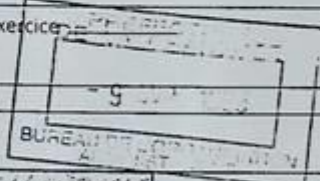
réuni sous la présidence de M. Michel  
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1998 le 11 / 03 / 1999 ce jour  
 Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de \_\_\_\_\_  
 (1) Un déficit de fonctionnement de \_\_\_\_\_

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.



POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) .....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) .....	376 251,74
Virement à la section d'investissement .....	-241 841,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT</b> .....	<b>43 888,40</b>
<b>DÉFICIT</b> .....	
<b>A) EXCÉDENT AU 31.12.98</b>	
Affectation obligatoire	177 893,14
• À l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) .....	
Déficit résiduel à reporter .....	
• À l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) .....	76 843,00
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) .....	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) .....	101 052,14
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....	
<b>B) DÉFICIT AU 31.12.98</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) .....	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) .....	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif .....	
Excédent disponible (voir A - solde disponible) .....	
<b>C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

Fait à Combiers le 11/03/1999

Délibéré par (1) :  Le Conseil Municipal,

Le Comité Syndical,

Le Conseil \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_



Le Maire.

*[Signature]*

Nombre de membres en exercice .....	<u>10</u>	Certifié exécutoire par : <input type="checkbox"/> Le Maire <input type="checkbox"/> Le Président compte tenu de la réception en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____ et de la publication, le ____ / ____ / ____ À _____ le ____ / ____ / ____ Le Maire, le Président.
Nombre de membres présents .....	<u>7</u>	
Nombre de suffrages exprimés .....	<u>9</u>	
Votes : Contre <u>0</u> Pour <u>9</u>		
Abstentions <u>0</u>		
Date de convocation : <u>10.03.1999</u>		

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le détail de l'affectation est égal au montant de l'excédent (A).

(3) Sur option de l'Assemblée délibérante, lorsque le besoin de financement d'investissement est couvert.

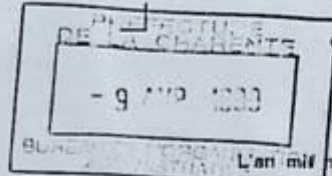
Approbation du Compte de Gestion de M. Richard L

# DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL (1)

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par M. RICHARD, Receveur



L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit le 17 Mars à 14 heures 30

Le CONSEIL MUNICIPAL (1) dûment convoqué, s'est réuni

en session ordinaire, sous la présidence de M. JOSEPH Richard Maire

Nombre de Conseillers (2) en exercice : 10

Date de convocation du 10 Mars 1998

Présents : MM. M. JOSEPH, M. DESRIVES, M. ALLARY, M. PHELIPPEAU

M. BORDERON - M. MARTIN - M. BATY - M. ROZIGNOL

M. DESRIVES pourvu de M. CREPINSEK

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 1998 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1998.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1998, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 1998, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1998 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1998 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

— Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

- (1) Conseil municipal, comité ou commission administrative.  
 (2) Conseillers municipaux ou membres.  
 (3) Rayer la mention inutile.



Vote des quotées taxes

Augmentation de la Taxe Habitation et de la Taxe Professionnelle ..

29-03-1999



Le conseil municipal, considérant que le produit fiscal attendu pour 1999 des quatre taxes directes locales est de 72.693 Frs, à l'unanimité vote les taux suivants :

- Taxe habitation .....	2.73 %
- Taxe Foncière (Bâti) .....	7.93 %
- Taxe Foncière (non bâti) .....	16.14 %
- Taxe professionnelle .....	1.57 %

Vote du Budget Primitif 1999

751A 16103	SECTION DE FONCTIONNEMENT VOTE DU BUDGET	BUDGET PRIMITIF 1999
COMBIÈRES - COMMUNE		

Page: 8

01-04-1999

- I- L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau DU CHAPITRE pour la section d'investissement ;
  - AVEC LES OPERATIONS DETAILLÉES EN PAGE 0
  - au niveau DU CHAPITRE pour la section de fonctionnement.
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
- II- En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et . en section d'investissement, sans opération . à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés.
- III- Le présent budget a été voté avec reprise du résultat.

VUE D'ENSEMBLE - OPERATIONS DE L'EXERCICE

Chapitres	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
DEPENSES DE L'EXERCICE	449 350.00	I 449 350.00
212 CHARGES A CARACTERE GENERAL	156 000.00	156 000.00
65 CHARGES DE PERSONNEL	110 000.00	110 000.00
66 CHARGES DE GESTION COURANTE	109 600.00	109 600.00
66 CHARGES FINANCIERES	6 480.00	6 480.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	67 270.00	67 270.00
RECETTES DE L'EXERCICE	348 293.00	II 348 293.00
73 IMPOTS ET TAXES	98 363.00	98 363.00
74 DOT. SUBV. ET PARTICIPATIONS	222 930.00	222 930.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 000.00	27 000.00

	Opérations de l'exercice (col.1)	Résultat reporté (col.2)	Restes à réaliser N-1 (col.3)	CUMUL SECTION -col (1+2+3)
Dépenses	I 449 350.00	D002		449 350.00
Recettes	II 348 293.00	R002	101 057.00	449 350.00

Section d'Investissement - Dépenses

21. 999

Dépenses :	Remboursement Emprunts	11. 120
2188	Achats divers (Chambre froide)	40. 000
21534	Reseau Electrification	9 381
23	Voie	
	Bâtiments	158 498 / 110. 000
	Voie communautaire Regul	48. 498
	(intégration Bâtiments)	200. 000

Recette Investissements:

121.999

001. excédent reporté.	68.506
1068. Affectation	76.842
021 Virement de la Section Fonctionnement	67.270
13 Sub. Regl. Voie communale	200.000
Synd. Electrification	9381

A l'unanimité le Budget Municipal 1999 est accepté.

Syndicat de Pays : convention

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture a demandé de retirer la délibération du 2 décembre 1998 concernant la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décidé d'annuler cette délibération du 2 décembre 1998.

Monsieur Le Maire présente à nouveau le programme de "Signalisation touristique des points d'intérêt secondaire et mentions de service" subventionnable par le Pays d'Horte et Tardoire comme suit : **50 % du montant H.T de la dépense subventionnable, sur les points d'intérêts secondaires 25 % sur le montant H.T de la dépense subventionnable sur les compléments touristiques et de services.**

Le montant prévisionnel pour la fourniture et la mise en place de panneaux sur notre commune est estimé 1.312.06 Frs. Il reste donc à la charge de la commune, déduction faite de la subvention apportée par le Pays, la somme de 1.016.23 Frs

L'opération sera réalisée par le Pays d'Horte et Tardoire.

Après en avoir délibéré, le conseil l'unanimité, accepte le programme de signalisation des points d'intérêt secondaire et touristiques tel qu'il est présenté ci-dessus, autorise Monsieur Le Maire signer la convention de financement et de cession de cette signalisation.

**ORDRE DU JOUR : Subvention ASSOCIATION EDUCATIVE  
CHARRAS-COMBIERS- GRASSAC-ROUGNAC**

A l'unanimité la conseil municipal décide de verser une subvention annuelle de 1.089 Frs l'Association Educative CHARRAS-COMBIERS-GRASSAC-ROUGNAC.

**ORDRE DU JOUR : Subvention RIVES DE NIZONNE**

A l'unanimité le conseil municipal décide de verser une subvention annuelle de 1.000 Frs à Rives de Nizonne, association culturelle de COMBIERS - 16

**ORDRE DU JOUR : Subvention au MUSEE DE LA RESISTANCE  
ET DE LA DEPORTATION**

A l'unanimité le conseil municipal décide de verser une subvention annuelle de 200 Frs au Musée de la Résistance et de la déportation, 34 rue de Genève à ANGOULEME - 16.

Frais de Fonctionnement de l'Ecole Maternelle à ROUGNAC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 28 mai 1998 la Communauté de Communes Arle et Parallette a accepté le rattachement de l'école de Combières au R.P.I. de Charas - Grassac - Rougnac -  
la Communauté de Communes a compétence en ce qui concerne les  
fonctionnement des écoles maternelles

Le 01.09.1998, un enfant de Combrès fréquente l'école de Rougnac.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal  
accepte de payer les frais de fonctionnement de l'école de Rougnac à la  
Communauté de Communes Hôte et Lavallette.  
- autorise le Maire à signer la convention qui interviendra entre la Communauté  
de Communes Hôte et Lavallette et les Communes de Combrès et Rougnac.

~~M. Dupuis~~

